



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT 300-30-2019 ET 156-26-2019

PRENEZ AVIS QUE le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, le 11 juin 2019, les projets de règlement ci-dessous mentionnés et qu'il tiendra à ce sujet une assemblée publique de consultation, le **lundi 8 juillet 2019 à 18 h 30**, à la salle du conseil municipal située au 379, rue Dorval, à L'Assomption.

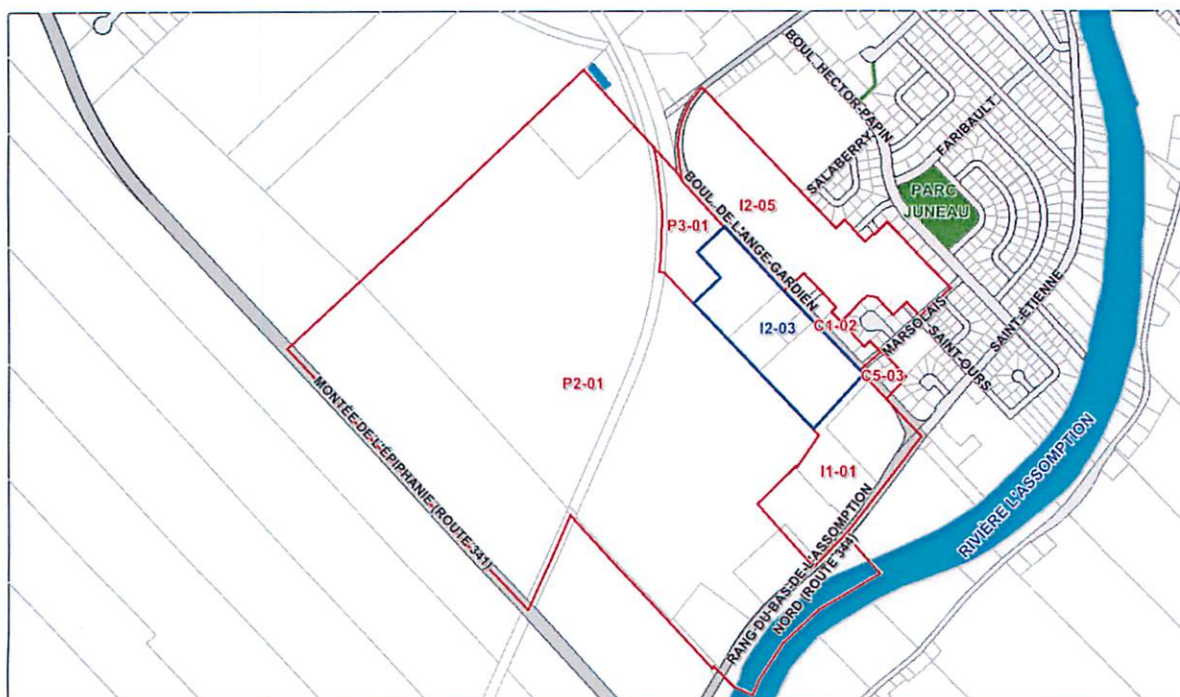
Au cours de cette assemblée publique, les projets de règlement seront expliqués, de même que les conséquences de leur adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.

RÈGLEMENT 300-30-2019

Premier projet de règlement 300-30-2019 relatif au zonage de la Ville de L'Assomption, tel qu'amendé, soit :

- Modifier l'article 141 concernant la forme et l'apparence des bâtiments, enseignes et autres constructions;
- Modifier l'article 155 concernant les matériaux de revêtement extérieur prohibés pour les murs;
- Modifier l'article 157 concernant les matériaux de finis extérieurs autorisés pour les toits;
- Modifier l'article 157.1 concernant l'utilisation des blocs de béton;
- Modifier l'article 285 concernant les bâtiments accessoires détachés du groupe « Industriel (I) ».

L'article 5 de ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire : il vise la zone I2-03 et toutes les zones qui lui sont contigües :



Projet de règlement amendant le règlement 156-2008 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de certains secteurs de la Ville de L'Assomption, afin d'ajouter :

- l'article 6.8.7 afin de préciser des objectifs et critères d'évaluation pour les bâtiments accessoires dans la zone de P.I.I.A. numéro 10 (Secteur industriel - CIEL).



Les projets de règlement et les illustrations des zones concernées sont disponibles pour consultation à la Division du greffe situé au Complexe municipal à L'Assomption situé au 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord, 2^e étage, à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau (du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 18 h et le vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30) et au bureau de la Division de l'aménagement urbain situé au 375, rue Saint-Pierre, à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau (du lundi au mercredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, le jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h 30 et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30).

Donné à L'Assomption, ce 18^e jour du mois de juin 2019.


Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint par intérim